



De la déséducation à la répression

Danièle Masson

En France : l'enfant-roi

Il y a deux conceptions de l'éducation, celle qui dépend l'enfant de lui-même, afin de l'ouvrir à ce qui est plus grand que lui pour l'élever (c'est le sens du latin *e-ducere*), et celle de l'enfant qui « *construit lui-même ses savoirs* », dans une école dont il est le nombril.

La première, c'est celle d'Alain : « *vous dites qu'il faut connaître l'enfant pour l'instruire ; mais ce n'est point vrai ; je dirais plutôt qu'il faut l'instruire pour le connaître ; car sa vraie nature c'est sa nature développée par l'étude des langues, des auteurs et des sciences. C'est en le formant à chanter que je saurai s'il est musicien* ».

La seconde, c'est celle de Françoise Dolto : « nous n'avons rien à imposer à nos enfants » car « nous n'avons aucun droit sur nos enfants » ; [...] « Ses désirs ne sont jamais coupables » [...] « La bagarre est nécessaire, et quand les enfants manquent d'enfants, les adultes leur servent d'enfants ; ils leur lancent des injures, parce qu'ils n'ont pas assez de temps pour dire des sottises avec leurs copains. Cela n'a aucune importance, mais pour certains parents, [c'est] humiliant, alors qu'en fait, pour les enfants, c'est un essai de faire de leurs parents des camarades ».

Que dire de la violence ? « *Cette agressivité vis-à-vis des autres enfants est à voir comme une recherche de prise de contact, et non pas quelque chose de méchant* » [...] « *Quand un enfant raconte comment il a été agressé, il faut toujours complimenter l'agresseur* » et dire à la victime : « *il voulait entrer en contact avec toi, et tu n'as pas été capable de lui répondre* ».

Il ne faut donc plus lutter contre les violences, il faut savoir interpréter et expliquer à la victime qu'elle est dans son tort. (!)

[Source : bulletin d'André Noël numéro 2160 18]

En Allemagne... une intolérable répression

Uwe et Hannelore Romeike habitaient dans l'État de Bade-Wurtemberg, en Allemagne.

Mécontents de l'école que fréquentaient leurs aînés, ces parents chrétiens décidèrent d'instruire eux-mêmes leurs enfants. Mais les autorités ne supportant pas l'école à la maison, leur firent savoir qu'ils violaient deux principes absolus.

- Selon le premier, tout enfant éduqué en dehors de l'école se trouve exposé à une « désocialisation » qui risque de le perturber pour la vie.

- Le second rappelle que l'école familiale à connotation religieuse s'assimile à un dangereux fondamentalisme.

Les enfants furent donc placés de force dans un établissement public, et leurs parents condamnés à une amende de 8000 €. En outre, on les menaça d'un procès au terme duquel les enfants pourraient être confiés à l'assistance publique.

Quand l'État réprime les parents au nom de l'enfant-roi, que l'on ne peut éduquer, et à qui l'on ne doit rien apprendre... il reste l'exil. Soutenus par l'influente *Home School Legal Defense Association*, les Romeike s'envolèrent pour les États-Unis, et s'installèrent dans une petite ville du Tennessee, où le juge les accueillit en qualité de réfugiés politico-religieux fuyant une « intolérable répression » (source : Christian Daisug).

Aller au dossier d'origine de ce texte